

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 30/10/2018

2018 - 053

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois de novembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : P. LEFEBVRE

Absents non excusés : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°53 : DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission administrative chargée de la révision des listes électorales n'existera plus et que seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prise par le maire à son encontre, une commission de contrôle sera chargée de statuer.

Cette commission sera composée :

- d'un délégué du Préfet,
- d'un délégué du tribunal,
- d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Valérie LEROY, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 05 novembre 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET

